

PRÉVENTION

Campagne de prévention des accidents graves et mortels

11 OCTOBRE 2023

CHAQUE JOUR, 2 PERSONNES MEURENT AU TRAVAIL

et plus de 100 sont blessées
gravement.*

*Données CNAM et MSA 2021

**Sécurité au travail :
responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous**



ORGANISATION



PROTECTION



FORMATION

Conseils et ressources sur
securiteautravail.gouv.fr 

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lance une campagne pour sensibiliser largement aux accidents graves et mortels au travail et à la prévention des risques professionnels. Autour du slogan «Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous », elle a pour objectif d'interpeller les employeurs, les travailleurs mais aussi le grand public sur les risques d'accidents du travail.

Les accidents du travail peuvent survenir dans tous les secteurs professionnels et avoir des conséquences irréversibles sur le travailleur et sur le collectif de travail.

Certains secteurs d'activité sont plus exposés aux accidents du travail que la moyenne, dont le transport et l'entreposage. La nature et les causes de ces accidents sont multiples : chutes de hauteur, accidents de la route, accidents en lien avec l'utilisation d'une machine, *etc.* Ces accidents résultent trop souvent d'une mise en œuvre insuffisante des mesures de prévention et d'un manque de sensibilisation des acteurs.

Face à cette sinistralité qui demeure trop importante, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lance le 25/09/2023 une campagne « Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous » qui a pour objectif d'interpeller les employeurs, les salariés, mais aussi le grand public, sur les risques d'accidents au travail. Elle réaffirme l'existence de mesures légales, de prévention et de protection, pour prévenir les accidents du travail et la nécessité de les mettre en œuvre.

[Consulter le communiqué de presse](#)

[Consulter la campagne de communication](#)